

À Saint-Denis, le 24/01/2024

Le CSA 93 sur les DHG des collèges s'est tenu le 23 janvier. Les organisations syndicales présentes étaient FSU, FO, CGT, UNSA et SUD éducation. Le CSA s'est ouvert sur les déclarations liminaires des syndicats qui ont souligné la politique réactionnaire, islamophobe, militariste, classiste du gouvernement, bien loin des besoins des personnels et des usager·gères. Le pacte comme la réforme du collège en cours ont été dénoncés également. Retrouvez [ici](#) notre déclaration.

Deux vœux ont été présentés au DASEN. Le premier contre les groupes de niveau en 6° et 5°, adoptés à l'unanimité par les organisations syndicales présentes. Le second pour un plan d'urgence dans l'éducation dans le 93, adopté par les syndicats FSU, CGT, UNSA et SUD éducation.

Le DASEN a ensuite pris la parole pour expliquer qu'il ne répartit pas en fonction des besoins mais que l'équité lui incombe, formule justifiant que la DSDEN allait encore gérer la pénurie et que les établissements ne seraient pas dotés en fonction des besoins des élèves mais que les moyens seraient saupoudrés sur le département. En effet, le DASEN se félicite des 60 ETP (équivalents temps plein) dont l'enveloppe du 93 a été abondée, ce qui est bien loin des 1000 postes d'enseignant·es, 100 de CPE, 550 d'AED et AP, 350 d'AESH nécessaires dans les collèges d'après le chiffrage de l'intersyndicale CGT, CNT, FSU, SUD éducation.

Le DASEN se félicite d'être le département où le taux d'heures supplémentaires imposées est le plus bas (7,5%), mais c'est tout de même une hausse de plus de 20% depuis 2012. Par ailleurs, nous n'oublions pas que les heures de PACTE ne sont pas prises en compte. Ainsi, alors qu'auparavant les dispositifs particuliers étaient financés avec de la marge et permettaient d'être comptabilisés dans les heures faites, aujourd'hui tout ce travail se trouve invisibilisé derrière l'étiquette PACTE.

Cette année, pour la première fois, les élèves d'ULIS sont pris·es en compte dans les calculs des seuils, ce qui permet de visibiliser leurs conditions d'inclusion avec des seuils qui sont malgré tout dépassés dans plus de 50% des établissements.

La méthode de répartition des "heures complémentaires groupe de niveau" qui devraient permettre de financer les groupes de besoin est la suivante : à partir de 8 élèves "à besoin" (déterminé·es d'après les évaluations nationales de septembre 2023), l'administration fait une division par 17 du nombre d'élèves puis arrondit à l'entier supérieur pour trouver le nombre minimal de groupes à créer (ex : 23 élèves à besoin,

Bourse du Travail de Saint-Denis 9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis	01.55.84.41.40 06.88.66.47.23	contact@sudeducation93.org http://www.sudeducation93.org/  
---	--	--

$23 \div 17 \approx 1,35$, il y a donc 2 groupes de niveau). Ensuite, l'administration abonde la DHG de 3h par groupe minimal à créer. Comme attendu, le compte n'y est pas puisqu'un groupe de mathématiques en 6° ou de français crée ainsi un "déficit" d'1h30 pris sur la marge, (réduite à 2h cette année en 6°). S'il n'y a pas de directive de la DSDEN sur le nombre de groupes à créer, l'autonomie des établissements semble plus que réduite au regard de l'impact sur la DHG de la création d'un groupe supplémentaire.

Le DASEN admet que l'organisation pédagogique et structurelle sera complexe et qu'une priorité absolue est qu'aucun·e élève ne passe toute l'année dans un groupe à effectif réduit et explique que le travail des chef·fes d'établissements sera de permettre aux élèves de changer de groupe le plus rapidement possible. "Il ne faut pas interroger la DHG mais bien le travail pédagogique – je suis désolé mais chacun devra penser pédagogiquement les groupes [...] avoir une cohérence et faire un travail d'équipe" : en plus de devoir assumer la destruction de nos conditions de travail, sans réelle plus-value pour les élèves par ailleurs, nous sommes attaqués sur nos engagements pédagogiques ainsi que notre liberté pédagogique.

Comble de l'impréparation du ministère et de son empressement à mettre en place sa politique réactionnaire, nous travaillons sur une DHG à 25 heures en 6° sans textes réglementaires, sans que le DASEN soit en capacité de répondre sur les annonces concernant l'EMC ou le théâtre.

Dans la suite des attaques contre le service public d'éducation, les modules relais sont supprimés des DHG. Alors que la hiérarchie a été interpellée par toutes les organisations syndicales sur ce point, la réponse est... le PACTE. Ainsi, l'existence de ces dispositifs repose sur une mise au pas des personnels face à cette contre-réforme qui peine à se mettre en place dans le département, le tout en plus des heures statutaires des collègues.

Concernant les questions diverses, nous avons demandé des précisions sur la prime 93, le DASEN n'a pu répondre car il n'avait pas d'information. Nous avons également parlé du fond d'innovations pédagogiques. L'an dernier c'est 150 millions qui ont été distribués après l'accord des corps d'inspection. En 2024 ce seront 350.000 euros qui seront distribués aux collèges et lycées du 93 via les corps d'inspection. A l'avenir un seul projet par établissement pourra être présenté, sans critère particulier.

Bourse du Travail de Saint-Denis 9/11 rue Génin, 93200 Saint-Denis	01.55.84.41.40 06.88.66.47.23	contact@sudeducation93.org http://www.sudeducation93.org/  
---	--	--